

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 9 NOVEMBRE 2016

Le 9 novembre 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal de LALOUBERE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick VIGNES, Maire.

**Présents :** Mesdames Hélène CASTELLS, Geneviève QUERTAIMONT, Véronique BROUTIN, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Sandrine PONTURLAS, Catherine VIGNES.

Messieurs Patrick VIGNES, Jean-Charles ROUMY, Bernard CAZAUX, Francis BRIULET, Ludovic CAPDEVIELLE, Jean-Luc CASTELLS, Pascal CENAC, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON.

**Secrétaire de Séance :** Hélène CASTELLS

**Procurations :** Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES  
Sandra LOUSTAUDAUDINE à Véronique BROUTIN

### ORDRE DU JOUR

**Point 1** : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016.

**Point 2** : Procédure de révision du P.L.U pour réparation d'une erreur matérielle.

**Point 3** : Avancement du marché de Réhabilitation (mise en accessibilité, sécurité, et rénovation énergétique) d'une maison d'habitation pour l'accueil d'une MAM en Centre Bourg.

**Point 4** : Aménagement du Bourg (Etude ADAC).

**Point 5** : Redevance Occupation du Domaine Public TIGF 2016.

**Point 6** : Questions diverses.

**La séance est ouverte à 19 heures**

### Point 1

#### **- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016 qui a été adressé à chacun.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2016.**

## Point 2

### **- Procédure de révision du P.L.U pour réparation d'une erreur matérielle**

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée, en date du 6 octobre 2014, pour la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte la réparation d'une erreur matérielle.

Monsieur le Maire reprend dans le détail les diverses étapes suivies dans le dossier, et donne une lecture de l'avis de la CDPENAF, ainsi que de la lettre du Syndicat Mixte du S.Co.T. de Tarbes – Ossun – Lourdes relative à la demande de dérogation au principe de constructibilité limitée.

*Un débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de suivre l'avis proposé par le Bureau du Syndicat Mixte du S.Co.T. de Tarbes – Ossun – Lourdes, et de l'abandon de la procédure.**

## Point 3

### **- Avancement du marché de Réhabilitation (mise en accessibilité, sécurité et rénovation énergétique) d'une maison d'habitation pour l'accueil d'une MAM en Centre Bourg.**

A la demande de Monsieur le Maire, Francis BRIULET fait un point précis sur l'avancement du Dossier de Consultation du marché de Réhabilitation (mise en accessibilité, sécurité et rénovation énergétique) d'une maison d'habitation pour l'accueil d'une MAM en Centre Bourg, et indique que cette dernière pourra être lancée avant la fin de l'année en cours.

## Point 4

### **- Aménagement du Bourg (Etude ADAC)**

Monsieur le Maire rappelle la décision de confier à l'ADAC une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de la commune, dans le prolongement des travaux engagés dans le cœur du village lors de la précédente mandature, afin de répondre également aux attentes de riverains, en particulier en matière de sécurisation.

Monsieur le Maire présente dans le détail l'étude (**Cf. Annexe 1**), étant précisé que les travaux concerneraient :

1. le lotissement Parc de Gavarnie
2. la rue du 11 Novembre
3. la rue Maréchal Foch
4. le carrefour du centre commercial
5. la rue de l'Allée
6. le carrefour Allée/Moulin

7. la rue du Moulin, rue de la Bergerie
8. la route de Soues
9. la rue de l'Hippodrome

pour une estimation prévisionnelle de près de 1 Million d'Euros.

Monsieur le Maire précise, qu'au regard du montant des travaux, il sera nécessaire de prévoir une tranche ferme et des tranches conditionnelles, selon, d'ailleurs, le même mode opératoire que lors de l'opération d'aménagement du cœur de village et de sécurisation des accès.

A cet égard, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, qu'une fois l'équipe de Maîtrise d'Œuvre retenue, la priorité des zones à traiter pourrait être définie en particulier en fonction de la réalisation, ou non, d'un projet à caractère médico-social sur lequel la commune travaille depuis un an, qu'elle soutient, et auquel elle attache une grande importance.

Monsieur le Maire revient sur l'avis d'appel à concurrence lancé pour la création d'un EHPAD sur un périmètre bien défini dans lequel se situe notre commune, présente dans le détail l'avancement de la préparation du dossier par le porteur de projet, en faisant notamment état du soutien à ce dernier apporté par les associations réunies en Mairie le mercredi 2 novembre dernier.

Monsieur le Maire souligne que la réalisation de ce projet permettrait, outre l'insertion pertinente de cet outil dans la zone géographique visée par l'appel d'offres, de se trouver à proximité d'un environnement tant médical, que commercial, ou encore associatif si nécessaire pour compléter sa raison d'être initiale, mais aussi de concrétiser à l'arrière de la zone commerciale, si fragilisée ces dernières années par des projets concurrents, une offre différente dans le domaine médico-social, ou encore du sport.

Monsieur le Maire évoque, d'ailleurs, les contacts avancés avec d'autres porteurs de projets qui pourraient venir s'y adosser et compléter ce développement, avec, en particulier, la possibilité d'y implanter l'Académie de Basket, ou encore une école privée bilingue français/anglais bénéficiant de la mutualisation d'équipement tout en favorisant les relations intergénérationnelles.

*Un large débat s'engage, au cours duquel participe l'ensemble des Membres présents, pour se réjouir de la désormais possible poursuite des travaux d'aménagement du Bourg sur la base de l'étude de faisabilité de l'ADAC, et il en ressort, par ailleurs, que :*

- *d'une part, il apparaît que le site de Laloubère répond de façon pertinente à l'ensemble des critères exigés dans le cahier des charges pour la création d'un EHPAD ;*
- *d'autre part, son environnement facilitera les attentes formulées en matière d'intégration, qu'il s'agisse, outre le soutien de la commune, de la proximité des équipements médicaux nécessaires (hôpital, clinique), associatifs, ou encore du potentiel de développement de projets de nature à favoriser les liens intergénérationnels ;*
- *en outre, son accessibilité par l'ensemble de la population du périmètre devant être équipé est évidente ;*
- *et qu'enfin, outre la satisfaction dans les meilleures conditions des usagers et de ses personnels, l'EHPAD se situera dans un espace offrant un potentiel de développement à nul autre pareil, tout en venant conforter, par les flux*

*générés, l'attractivité économique d'une zone de chalandise à la recherche d'un second souffle.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :**

- **d'une part, d'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC et d'engager une enveloppe prévisionnelle de 1 169 459,00 € HT pour l'ensemble de l'opération,**
- **d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires chargés des études, à signer le contrat avec le Maître d'Œuvre retenu par la Commission d'Appel d'Offres, à demander les aides financières auprès des organismes financeurs,**
- **et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire à mobiliser toutes les énergies en faveur du soutien au projet de création d'un EHPAD sur la commune.**

## Point 5

### **- Redevance Occupation du Domaine Public TIGF 2016**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient d'arrêter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public TIGF, étant précisé que par courrier en date du 7 juillet 2016, il est proposé un taux fixé à 0,035 € le mètre et que la longueur de canalisation de distribution à prendre en compte représente 271,61 mètres.

Monsieur le Maire précise également que, pour l'année 2016, le montant plafond de la Redevance Communale (P.R.) s'établit, selon la formule de calcul à 127,00 €.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'arrêter l'état des sommes dues par TIGF, au titre de l'Occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression, à 127,00 € pour l'année 2016.**

## Point 6

### **- Questions Diverses**

#### **➡ Remboursement acompte (réservation Salle Saint-Etienne)**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de l'annulation de la réservation le 8 octobre dernier de la Salle Saint-Etienne de Madame Sylvie FONTAN, en raison de problème de santé.

*Un débat s'instaure auquel participe l'ensemble des Membres présents.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de rembourser l'acompte d'un montant de 250,00 € à Madame Sylvie FONTAN.**

**➡ Subvention exceptionnelle à l'Association Vélivole de Tarbes**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il a été informé, par le Président de l'Association Vélivole de Tarbes, qu'il était nécessaire de remplacer le pot d'échappement par un pot d'échappement silencieux afin de réduire le niveau sonore des remorquages, et de leur souhait que la Commune puisse exceptionnellement les aider à hauteur de 600 €.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Vélivole de Tarbes, d'un montant de 600 €uros.**

**➡ Information remboursement sinistre du 04/01/2016 (Choc 1 bis rue de l'Agriculture)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation du pilier du portail de la maison d'habitation de la Commune située 1 Bis rue de l'Agriculture, en date du 4 janvier dernier, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que suite à l'accord sur le montant des dommages arrêté par l'Expert, la somme de 2 952,12€ va être encaissée en règlement de ce sinistre.

**Le Conseil Municipal prend note.**

**➡ Information remboursement sinistre du 28/04/2016 (Choc panneau de signalisation 2 rue de l'Hippodrome Sud)**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation d'un panneau de direction sur le terre-plein central, au niveau du 2 rue de l'Hippodrome Sud, en date du 28 avril dernier, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise BG SIGNALISATION, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement, et qu'en règlement de ce sinistre la somme de 687,60 € va être encaissée.

**Le Conseil Municipal prend note.**

## ➔ Subvention exceptionnelle à l'Association Calandreta Deu Pais Tarbès

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY expose aux Membres du Conseil Municipal le dossier concernant l'Association Calandreta Deu Pais Tarbès, et sa demande relative au versement du forfait scolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

Il précise que pour l'année scolaire 2015/2016, 4 élèves résidant sur la Commune étaient scolarisés dans les classes de la Calandreta deu Pais Tarbès, et que le montant de la contribution calculé sur la base des chiffres de l'année 2013 par rapport aux enfants scolarisés à l'Ecole Publique de Laloubère s'élève à 275,00€ par enfant.

*Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Calandreta Deu Pais Tarbes correspondant au forfait scolaire pour l'année scolaire 2015/2016, d'un montant de 1 100 Euros.**

## ➔ Proposition financement – Projet de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) de Tarbes

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de restructuration du C.I.S de Tarbes, il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 19 mai 2015, de donner un accord de principe pour une participation de la Commune, selon le plan de financement proposé, à hauteur d'un montant de 97 638,00 €.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail le résultat de l'offre commerciale la plus intéressante proposée par la Caisse d'Epargne après consultation de différents organismes bancaires par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Hautes-Pyrénées, dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 97 638,00€, correspondant à la participation de la Commune pour le financement de l'opération, et commente à partir du tableau récapitulatif, ci-dessous, la proposition financière selon les critères de taux, durée et échéance annuelle.

| <b>Organisme</b> | <b>Durée</b> | <b>Taux</b> | <b>Echéance Annuelle</b> |
|------------------|--------------|-------------|--------------------------|
| Caisse Epargne   | 10 ans       | 0,60 %      | 10 066,96 €              |

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

**• d'une part, de retenir l'offre d'emprunt de la Caisse d'Epargne d'un montant de 97 638,00€, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :**

- **Durée d'amortissement : 10 ans**
- **Taux d'intérêt : 0,60%**
- **Périodicité des échéances : Annuelle**

- d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour la restructuration du C.I.S de Tarbes.
- et enfin, d'habiliter Monsieur Bernard POUBLAN, Président du SDIS des Hautes-Pyrénées, à contracter cet emprunt pour le compte de la Commune.

➔ **Avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux Assainissement et d'Eau potable (rue du Bernata et Place de la Grave)**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bernard CAZAUX présente, dans le détail le projet d'avenant proposé par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre BOUBEE-DUPONT Eau et Environnement, et commente le tableau récapitulatif, ci-dessous :

|   | Partie 1 - Assainissement |                                    |  | Partie 2 – Eau Potable |                                    |  | Total<br>Marché<br>suite<br>Avenant n°1<br>Parties<br>1 et 2 |
|---|---------------------------|------------------------------------|--|------------------------|------------------------------------|--|--|
|   | Montant de<br>base        | Montant<br>suite<br>Avenant<br>n°1 | Delta<br>Avenant<br>n°1<br>-Montant<br>de base | Montant de<br>base     | Montant<br>suite<br>Avenant<br>n°1 | Delta<br>Avenant n°1<br>- Montant de<br>base |  |
| <b>Rue du Bernata</b><br><i>Tranche Ferme</i>   | 64 954,40                 | 65 890,70                          | 936,30   | 42 950,70              | 29 140,68                          | - 13 810,02                                  | 95 031, 38   |
| <b>Place de la Grave</b><br><i>Tranche Conditionnelle<br/>n°1</i>   | 105 127,35                | 114 922,62                         | 9 795,27                                       | 47 650,79              | 31 146,40                          | - 16 504,39                                  | 146 069,02   |
| <b>Total TF +TC1</b>  | 170 081,75                | 180 813,32                         | 10 731,57                                      | 90 601,49              | 60 287,08                          | - 30 314, 41                                 | 241 100,40   |
| Réhabilitation sans<br>tranchée : rue de la<br>Fontaine - Place de la<br>Grave – rue Maréchal<br>Foch<br><i>Tranche Conditionnelle<br/>n° 2 (en attente de<br/>réalisation)</i> | 9 316,98                  |                                    | 9 316,98                                       |                        |                                    | 0,00   |  |
| Sous-Total<br>Réhabilitation sans<br>tranchée   | 9 316,98                  | 9 316,98                           | 0,00   | 0,00                   | 0,00                               | 0,00   | 9 316,98   |
| TOTAL HT  | 179 398,73                | 190 130,30                         | 10 731,57                                      | 90 601,49              | 60 287,08                          | - 30 314,41                                  | 250 417,38   |
| TVA 20%   | 35 879,75                 | 38 026,06                          | 2 146,31                                       | 18 120,30              | 12 057,42                          | - 6 062,88                                   | 50 083,48  |
| TOTAL TTC   | 215 278,48                | 228 156,36                         | 12 877,88                                      | 108 721,79             | 72 344,50                          | - 36 377,29                                  | 300 500,86   |

*Un large débat s'instaure, auquel participe l'ensemble des Membres présents.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

## ➡ **Approbation du Programme SDE 2017**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente un dossier portant :

- d'une part, sur des extensions de l'éclairage public,
- d'autre part, sur la reconversion ou l'amélioration de l'éclairage public,
- et enfin, sur l'éclairage des terrains de Sports.

**Le Conseil Municipal prend note.**

## ➡ **Etude de diagnostic sur les platanes**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal qu'une étude de diagnostic sur les platanes est en cours pour détecter une éventuelle contamination par la maladie du chancre coloré et dont les conséquences pourraient être importantes.

**Le Conseil Municipal prend note.**

## ➡ **Association Lokadanses : don du matériel de sonorisation à la Commune**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du souhait des responsables de l'Association Lokadanses de mettre un terme à leur activité, et de céder au profit des enfants des Ecoles Elémentaire et Maternelle de la Commune, et notamment de la cantine, leur matériel de sonorisation.

*Un large débat s'engage, au cours duquel participe l'ensemble des Membres présents, pour se réjouir de cette attention.*

**Le Conseil Municipal prend note et accepte cette proposition pour laquelle il adresse ses vifs remerciements.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21 h 00.

- oOo -